

Responsable UE

Alexandre Lilien

Président de jury

Roland Decaudin

Secrétaire de jury

Laurence Bourgeois

Contact

service.etudiants@saint-

luc.be

+32 4 341 81 33

Master 1 • Cycle 2 • Niveau 7 du CFC

UE donnée en Français • Obligatoire • Annuelle

18 crédits • 360 points • 0 heures

Prérequis : AI300 Atelier AI

Corequis : AI414 Mémoire

Acquis d'apprentissage

Au terme de cours de **ARCHITecture d'intérieur : ATELIER**, l'étudiant est capable de :

- déterminer les relations entre Espace Sensible/Espace Abstrait/Espace Concret d'un lieu, dans une compréhension de la complexité sociétale, de ses besoins et de ses aspirations au travers d'une analyse contextuelle mêlant documents officiels, recherches personnelles, enquêtes, interviews, etc.
- concrétiser un concept dans sa totalité, à la fois cognitif (analytique, sens critique), créatif (propositions d'habitabilité du monde de demain) et technique (logique constructive) en combinant les résultats de l'analyse contextuelle
- témoigner d'aptitudes de coordination, de synthèse et de concrétisation des composantes de la totalité spatiale au travers d'une synthèse collaborative rédigée en fonction des divers points d'analyse
- valider les différents objectifs recherchés dans l'étude développée en pointant les caractéristiques essentielles à l'établissement d'un projet adapté au contexte à l'aide d'un discours argumenté, critique et pertinent
- communiquer le projet à tout public à l'aide de divers supports (graphiques, numériques et tridimensionnels)

Calcul de la note de l'unité d'enseignement

L'atelier est l'activité fondamentale de la formation. Son évaluation est artistique, cela signifie que la note finale est constituée pour 50% d'une note d'année et pour 50% de la note du jury artistique de fin d'année. La note d'année est déterminée par les enseignants titulaires, elle est constituée pour 25% des résultats du premier quadrimestre et pour 25% des résultats du second quadrimestre.

Le jury artistique, composé majoritairement de membres du personnel enseignant de l'école, est un jury artistique interne. Le jury artistique, composé majoritairement de membres extérieurs à l'école, est un jury artistique externe.

Pour les formations de type court (cycle unique), seul le jury artistique de 3^{ème} bachelier est externe. Pour les formations de type long (deux cycles), seul le jury artistique de 2^{ème} master est externe.

Le règlement des jurys artistiques complet est disponible en annexe 2 du règlement des études.

Important, il n'y a pas de seconde session pour cette unité d'enseignement.